

## Compte-Rendu Formation Spécialisée du 19/12/2024

La CFTC DGFIP Locale a participé au CSAL FS du 19/12/2024.

L'ordre du jour était le suivant :

### **1-Approbation du PV de la dernière FS (17/10/2024).**

### **2 – Points récurrents à l'ordre du jour :**

- 2-1 Observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans le registre SST ;
- 2-2 Fiches d'accident au travail et de maladies professionnelles (dont le bilan des accidents survenus depuis la dernière plénière) ;
- 2-3 Signalements de dangers graves et imminents dans le registre spécial (y compris suicides et tentatives de suicides) ;
- 2-4 Tableau de suivi des exercices d'évacuation depuis la dernière plénière ;
- 2-5 Rapport de visites de sites effectuées par la Commission de visite

### **3-Points particuliers à l'ordre du jour :**

- 3-1 Points d'étapes sur les projets immobiliers
- 3-2 Fin d'exécution budgétaire pour information
- 3-3 Validation du DUERP/ PAP après GT du 18/11/2024

### **4- Questions diverses, agenda.**

#### **1-Le PV de la FS du 17 octobre 2024 a été approuvé.**

#### **2- points récurrents**

#### **Le premier point concerne les fiches inscrites au registre SST :**

La première fiche sécurité et santé au travail présenté concerne le nouveau local de la CGT au sein de la cité administrative de Condé. Le local subi une fuite au plafond, la dite fuite a entraîné des dégâts sur la peinture refaite à neuf (risque moisissure), un plombier devrait intervenir le 23 décembre 2024.

La deuxième fiche concerne le CFP de Sancerre, la cour intérieure est jonchée d'excréments et de plumage. La cour est sale et glissante.

L'administration envisage de mettre un filet au-dessus de la cour pour empêcher les pigeons de passer et bien évidemment de nettoyer la cour.

**La section locale de la CFTC estime qu'une intervention auprès de la mairie serait également utile pour faire une opération de stérilisation des pigeons si nécessaire.**

La troisième fiche concerne le SIE de Paris, antenne de Vierzon. Les agents ont demandé qu'une mesure de l'oxygène dans l'air des bureaux du SIE soit effectué.

L'administration a demandé à plusieurs entreprises des devis afin de mesurer sur plusieurs jours la qualité de l'air du bâtiment et également de faire un point sur toute l'installation d'extraction et de renouvellement de l'air. Une entreprise a donné un devis sur les deux points, la deuxième malgré un coût moindre ne semble pas répondre au cahier des charges.

L'assistant de prévention attend le devis d'une troisième entreprise.

Dans l'attente, en mesure préventive, les agents ont été autorisés à recourir plus largement au télétravail.

L'ISST a indiqué que ces mesures ont été demandées dans son rapport de janvier 2024. ( voir compte-rendu CSAL FS CFTC du 17/10/2024)

Il reste à la disposition de l'administration pour regarder les offres présentées dans leurs aspects techniques. Il faut voir s'il existe un dysfonctionnement et si oui cela permettra à l'administration d'obliger le bailleur à résoudre le problème.

Il faut cependant faire attention car si on apporte plus d'air (prises d'air), cela peut avoir des conséquences sur le confort thermique (chaud et froid).

**Pour la CFTC DGFIP du Cher, il est urgent de procéder à une mesure efficace de l'oxygène dans l'air des bureaux du SIE de Paris afin de prendre en compte les conditions de vie au travail des agents et éviter les conséquences d'un air vicié sur l'organisme ( maux de tête, asthme, allergie, infection pulmonaire...)**

**le deuxième point porte sur les accidents du travail :**

Un nouvel accident est rapporté, une personne s'est blessée sur le parking de Lahitolle (entorse après avoir mis son pied dans un trou).

**La CFTC DGFIP locale remarque que c'est le troisième accident de trajet sur un parking de l'administration cette année. La CFTC DGFIP relèvera la fréquence et la gravité de ce point lors du prochain DUERP.**

**Le troisième point concerne un droit d'alerte pour le SIE de Paris à Vierzon,**

Les agents se plaignent de maux de têtes, et des mesures effectuées par des mesureurs d'oxygène) qui s'avèrent très différentes selon les bureaux. Plusieurs mesures sont alarmantes.

Les mesures préconisées sont identiques à la fiche SST :

choix d'un bureau d'étude pour objectiver la situation et retour vers le bailleur si un réel problème est relevé.

**Le quatrième point concerne la prévention du risque incendie :**

Plusieurs exercices ont eu lieu au sein des services, un exercice au CFP de Baugy, un sur le site de la cité administrative de Condé, au CFP de Vierzon, celui de Sancerre et celui de Saint Amand Montrond.

Il avait été décidé que les préconisations soient envoyées quelque temps avant l'exercice d'évacuation, celui-ci devant être inopiné.

L'assistant de prévention a relevé plusieurs anomalies selon les sites, certains n'ayant pas du tout évacué car la sirène anti-intrusion étant en cours de révision, ils ont crû à un déclenchement intempestif. Il faut rappeler à nouveau que le chef de file et les serre-files doivent être identifiés par un brassard qui doit être accessible à tous. Personne n'est d'office chef de file ou serre file, chacun doit connaître les rôles de chacun. Le chef de file évacue le personnel et le public si nécessaire et le serre-file vérifie que tout le monde a évacué et ferme les portes. Si une personne n'a pas pu être évacuée, il donne l'information aux pompiers. L'ISST indique que des copies de plan des locaux peuvent être mises à côté des brassards pour pouvoir indiquer facilement où se trouverait la personne non évacuée aux pompiers. L'assistant de prévention devra effectuer rapidement un exercice au SPF-E qui ne dépend pas de la direction de Lahitolle (deuxième centrale).

**Pour la CFTC DGFIP Locale, il est indispensable que chaque agent soit informé sur la conduite à suivre en situation d'incendie avec la connaissance des rôles attribués au chef de file ou au serre-file. La mise à disposition de plan de locaux à jour, avec les consignes de sécurité installés à proximité des brassards est une évidence.**

Les exercices continueront à être effectués pour que chacun sache ce qu'il doit faire et ait les bons réflexes. Enfin il est rappelé qu'il faut appeler les pompiers et plutôt deux fois qu'une...

**Le cinquième point concerne le dernier rapport de visite**, la Trésorerie de Bourges Hôpitaux a fait l'objet d'une visite par la commission de visite de la FS dernièrement mais le rapport est à finaliser. Il sera examiné à la prochaine FS.

### **3- points particuliers à l'ordre du jour**

#### **Les travaux immobiliers:**

La Direction a rappelé que le principal chantier en cours est le SDIF, les agents ont dû s'installer dans une autre partie de la cité administrative, certains agents à cause de la condamnation de l'accès à certaines parties du bâtiment n'ont plus accès à une partie de la documentation nécessaire au travail en SDIF.

La Direction remercie l'implication des agents et de la cheffe du SDIF dans cette opération de déménagement non prévue à l'origine.

Toutefois cette opération est intervenue au plus mauvais moment, c'est-à-dire au moment de la sortie et du paiement des taxes foncières. Les agents du SDIF sont fatigués et les agents du SIP espèrent que le SDIF retournera dans ses locaux avant le début de la campagne de la déclaration des revenus (accueil actuel en commun).

Les travaux actuels concernent la décontamination de l'amiante, des contretemps augmentent la durée du chantier.

L'administration aimerait savoir quand cela se terminera mais elle n'a pas toutes les cartes en main (chantier effectué par la Préfecture).

L'administration travaillera en 2025 sur le déménagement des brigades et du SGC de Bourges à Condé et en 2026 à la réunion de la direction sur Lahitolle.

**Le deuxième point sur le budget n'appelle pas de commentaires.**

Pratiquement tout le budget a été consommé et reste une somme de 136 €.

**Le troisième point concerne le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention (PAP).**

Un groupe de travail s'est tenu en novembre.

Un seul site n'a pas rempli le DUERP malgré les relances de l'assistant de prévention.

Il a été décidé de résoudre en priorité les risques les plus fortement cotés.

Globalement l'administration réussit à résoudre les problèmes matériels mais les risques psycho-sociaux exprimés par les agents sont plus difficilement résolubles.

Les syndicats présents ont exprimé en intersyndicale leur avis en faisant lecture d'une délibération appelant notamment à une augmentation du nombre d'agents.

**La section locale de la CFTC appelle à ce que les risques psycho-sociaux soient mieux appréhendés par l'administration. Aussi, La CFTC DGFIP locale constate que les effets de la taylorisation, sur certaines missions, ne sont pas suffisamment pris en compte. Pourtant, en rationalisant les tâches, cela peut entraîner une monotonie qui affecte la motivation et le bien-être des salariés. Pour la CFTC DGFIP du Cher, l'ensemble des solutions ne sont pas toujours dans la réorganisation de service mais aussi dans l'attractivité des missions. Pour le bien être des agents, il nous semble indispensable d'y mettre aussi du sens.**

**Questions diverses et agenda :**

-Le comité médical du Cher qui se prononce sur le retour au travail de certains congés maladies (CLM...), s'est réuni plusieurs fois en session plénière. Les membres élus des représentants du personnel ont demandé pour quoi, ils n'avaient pas été conviés et demande à y participer systématiquement pour 2025.

La présidente ne sait pas pourquoi, elle va demander des explications à la Préfecture.

Sur certains sites, le ménage laisse à désirer, une solution serait de mettre à contribution les agents avec un seul point de collecte par étage comme à Lahitolle.

L'administration généralisera cette solution l'an prochain à tous les sites.

L'assistant de prévention prévoit 3 FS l'an prochain et la dernière plus tôt.